



Responsabilité professionnel d'avocat

Par **ALAIN031156**, le **28/02/2011** à **10:17**

Bonjour.
Marié sous le régime de la séparation de bien
Propriétaire d'une maison à hauteur de 50%
Un divorce à été prononcé en 2000.
Suite à une difficulté d'accord sur la liquidation de la communauté, un jugement à été prononcé en février 2011.
Ma demande consistait entre autre une indemnité d'occupation soit un demi-loyer depuis 2000 à 2011. (la maison était occupée par mon ex)
L'avocat de la partie adverse a rejeté cette demande (prétextant la prescription)
Mon avocat n'ayant pas formulé une demande officielle durant un délai de 5 ans.
Le tribunal lui a donné raison pour les 5 premières années, mais condamné à me verser un demi-loyer pour les années suivantes. (2005 à 2011)
Questions :
En qualité de client et subissant cette perte financière (43 000,00€)
Puis je me retourner contre mon avocat et réclamer sa garantie professionnel compte tenu quand qualité de professionnel il se devait de réaliser cette demande dans les délais impartis ?
Dans l'affirmatif, quelle procédure établir ?
Merci d'avance de votre réponse.